

# BULLETIN MUNICIPAL

## PEYRELEVADE

NOVEMBRE 2025

№ 860



### Des nouvelles de nos commerces

Pour une commune de notre taille, nous avons la chance de pouvoir compter sur un tissu commercial dense avec la présence de tous les commerces et services de proximité.

Cette situation s'explique sans doute par notre éloignement géographique qui limite l'exode vers les grands supermarchés voisins, mais aussi grâce au dynamisme des commerçants et à leurs initiatives.

Du côté du Petit Casino, Florence va quitter la «planète casino» à compter du 19 novembre. Elle vous convie à son pot de départ organisé le vendredi 21 novembre à 18h à la salle des fêtes. Ce sera l'occasion de lui témoigner de nos remerciements pour toutes ces années d'engagement au service de la population dans un métier où elle n'a jamais compté ses heures.

A partir du mardi 2 décembre, la superette va donc passer sous l'enseigne Vival.

Suite à la sollicitation du groupe Casino et après avoir étudié la faisabilité du projet, c'est Sandra Habasque et Emilien Texeira, actuels propriétaires du Vival de Sornac, qui vont reprendre le magasin. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Une période de fermeture d'une dizaine de jours sera nécessaire pour assurer la transition et réaliser des travaux de réaménagement du magasin.

Les jours et horaires d'ouverture seront les mêmes que précédemment avec une fermeture en plus le mercredi après-midi. Deux personnes seront présentes au magasin tous les matins.

La vente de pain sera maintenue et des discussions sont en cours avec la boulangerie Ratelade pour maintenir le service actuel.

Les travaux de construction de la nouvelle pharmacie menés par Eric Mouveroux avancent comme prévu et doivent se terminer à la fin du printemps prochain. Avec le déplacement de la pharmacie, nous serons amenés à repenser les cheminements piétons entre le haut du bourg, la mairie et les commerces du bas du bourg pour faciliter la liaison entre les commerces.

L'hôtel-restaurant l'Ardesia développe également ses services avec le relais Pick up, permettant de déposer et récupérer vos colis aux horaires d'ouverture, et l'obtention de label motard et randonnées.

Nous avons pu répondre à la demande des commerçants du petit marché du samedi en leur proposant de s'installer au chaud dans le hall d'entrée de la maison des associations (arrière de l'ancienne maison de retraite) pendant l'hiver. La médiathèque étant ouverte tous les samedis matin, nous invitons les clients du marché à s'y rendre pour découvrir ce lieu culturel.

Enfin, suite une première saison réussie, le conseil municipal a décidé de renouveler son partenariat avec l'association des commerçants pour l'organisation des marchés d'été du mercredi.

L'équipe municipale

# INFORMATIONS

## ÉTAT CIVIL

### Décès :

-Christophe **PLAZANET**, à Ussel, le 11 octobre, à l'âge de 63 ans, domicilié 3 Quartier de la Fontaine, époux de Françoise MION

-Lucette **FIALAYRE**, à Ussel, le 10 octobre, à l'âge de 85 ans, domiciliée rue du Vieux Puits, divorcée de Jean ESTEBAN

### Remerciements :

- Merci à toutes et tous pour vos témoignages de sympathie, et de votre présence lors du décès de Christophe. Un merci tout particulier aux pompiers de Peyrelevade pour leur accompagnement et leur soutien.

Françoise, Aurélie et Pierre PLAZANET

## CHANTIER PARTICIPATIF

Dans le cadre du projet de réaménagement de la cour de l'école, un **chantier citoyen** est organisé en collaboration avec le PNR de Millevaches pour **planter quelques arbustes dans la cour de l'école**.

Rendez-vous **samedi 6 décembre à partir de 14h30 à l'école**.



Pensez à prendre une tenue adaptée, des gants et vos petits outils de jardinage.

Un goûter clôturera cet après-midi de plantations. Merci de votre participation !

## SERVICES COMMUNAUX



**Services techniques**  
Urgences uniquement  
(services des eaux,  
sécurité, biens publics)  
**06.35.18.95.25**



**Secrétariat de mairie**  
Du lundi au jeudi  
8h30-12h30 / 13h30-  
17h30  
Vendredi 8h30-12h30  
**05.55.94.73.13**



**Passeport & CNI**  
Mercredi &  
vendredi  
14h-17h30  
**sur rdv**  
**uniquement**

## ENEDIS

En cas d'incident sur le réseau électrique, voici les consignes de sécurité à respecter :

- Ne jamais toucher des fils tombés à terre ou des objets en contact avec la ligne électrique
- Signaler toute anomalie constatée (fils distendus ou à terre, poteaux endommagés...)
- Respecter les zones de danger balisées

Pour signaler toutes situations dangereuses (24h/24 et 7j/7) :

- par téléphone : 09 726 750 19
- en ligne sur <https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>



N'hésitez pas à contacter la mairie au 05.55.94.73.13

## FACTURES D'EAU

Les factures de consommations ont été envoyées. Elles comprennent la consommation en eau et en assainissement pour les abonnés disposant de l'assainissement collectif, et les différentes taxes afférentes. Pour rappel, une réforme des taxes a eu lieu au 1er janvier 2025.

- Pour toute question liée à la facture (consommation, adresse etc.) contacter la mairie au 05.55.94.73.13.
- Pour toute question liée au paiement contacter le SGC d'Ussel au 05.55.46.00.70

**Utilisez l'enveloppe jointe et découper le talon de votre facture. N'envoyez pas le chèque en mairie svp merci.**

## CIMETIÈRE

En cette période de Toussaint, nous allons recensé à première vue les tombes en état manifeste d'abandon. Toutes les informations restent bonnes à prendre, si vous avez connaissance d'un nom de concessionnaire, d'un défunt ou quelque autre information concernant une tombe « abandonnée » n'hésitez pas à nous contacter. Merci pour votre aide.



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Le traditionnel cortège en commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, partira de la mairie pour un dépôt de gerbe au monument aux morts à 11 heures, en présence des pompiers de Peyrelevade.

## ENQUÊTE PUBLIQUE

La commune de Peyrelevade procède à l'ouverture d'une **enquête publique du 18 novembre au 3 décembre 2025**.

Il sera procédé à une enquête publique sur le **projet de déclassement de délaissés de voirie communale situés dans les hameaux de Saint-Fourchat et Cezeyrat, en vue de leur aliénation éventuelle**.

L'enquête se déroulera à la mairie de Peyrelevade, du 18 novembre 2025 au 3 décembre 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Lundi à vendredi de 8h30 à 12h30

Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 13h30 à 17h30

Le commissaire-enquêteur désigné, Monsieur André Choury, recevra les observations du public le mercredi 3 décembre 2025 de 16h à 17h, en mairie.

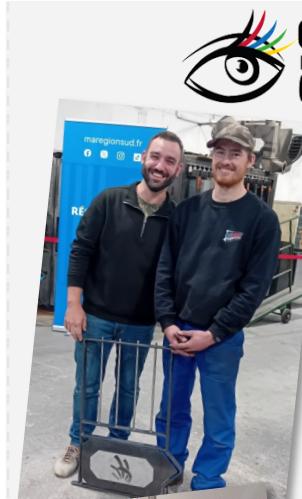
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à : Monsieur le Commissaire-enquêteur – Mairie de Peyrelevade, 19290 Peyrelevade

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie.

# LES PEYRELEVADOIS À LA UNE

Rubrique spéciale dans ce numéro afin de mettre en lumière les initiatives et les réussites des habitants de Peyrelevade. Découvrez les Peyrelevadois à la une !

## JULES BERNARDIN



Du 15 au 18 octobre, Jules BERNARDIN s'est rendu à la finale nationale des Olympiades des métiers WordSkills. Il a été récompensé d'une médaille d'excellence dans la catégorie Métallerie. Avec un 1er résultat pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Toutes nos félicitations à Jules pour ce beau parcours !

## WILLIAM TAVER



Le concours photographie « Ma Régions en images » organisé par l'association Territoires de Nouvelle-Aquitaine consiste à mettre en lumière les paysages de la régions. Le palmarès est composé de 12 gagnants (pour les 12 départements de la région), et parmi eux cette année nous pouvons compter William TAVER avec son cliché : vue sur une plage du Chammet ! Bravo William !

## TRANSPORT AU MARCHÉ

 Dernier transport au **marché de Felletin le vendredi 14 novembre**, avant la trêve hivernale. Départ 9h du Pra Bé. Attention places limitées, pensez à vous inscrire en mairie, ou au 05.55.94.73.13

## LES MUSCLÉS DU PLATEAU

**Ouverture des adhésions 2025-2026**

L'association Les Musclés du Plateau reprend du service pour une nouvelle saison.

Pour seulement 20 € par an, les adhérentes et adhérents peuvent profiter de :

- Badminton – Crêneaux au gymnase de Peyrelevade
  - Mardi et jeudi à partir de 18h
  - Dimanche à partir de 17h
- Salle de musculation – Accès libre toute l'année
- Evénements sportifs ponctuels : rugby flag, sorties vélo de route, VTT et bien d'autres activités conviviales !

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant. Elles peuvent se faire :

via la page Facebook "Les Musclés du Plateau", ou directement par téléphone au 06 45 57 65 51.

## FOOD TRUCK LES VENDREDIS

**Traiteur d'Anvers : un peu Belgique sur la place de la Fontaine tous les vendredis soir**

 Croquettes artisanales (fromage, viande, légumes)

 Frites belges, préparées sur place à la graisse de bœuf

 Plats cuisinés typiques : carbonade flamande, vol-au-vent, boulettes liégeoises, riz sauté, pad thaï (selon la saison)

 Gaufres liégeoises maison

**Mardi 25 novembre**

De 15h30 à 18h30  
Au local des P'tits Bouts, Peyrelevade (19)

**VIDE DRESSING**

en partenariat avec les



Dépot des vêtements :  
- Aux P'tits Bouts le mardi 18 ou le mercredi 19  
- Aux PTT (tarif) jusqu'au vendredi 21



## POT DE DÉPART

« Après de nombreuses années passées au sein de la « planète Casino », j'ai décidé de prendre mon vaisseau interstellaire et d'explorer de nouveaux mondes. Pour célébrer cette grande aventure spatiale, je vous invite à mon **pot de départ** intergalactique :

**VENDREDI 21 NOVEMBRE**

à partir de 18 heures, à la salle des fêtes de Peyrelevade

PS : évitez les costumes d'extraterrestre »

*Florence*



## PETIT CASINO ET DÉPÔT DE PAIN

En raison de la reprise du petit Casino de Peyrelevade, des travaux auront lieu engendrant une **fermeture du mercredi 19 novembre à 12h30 au mardi 2 décembre (sous réserves)**.



Le **dépôt de pain** durant cette période sera assurée à la **boucherie**, sauf le **dimanche** au salon de coiffure chez Sonia.

Merci de votre compréhension.

## BIENTÔT NOËL ...

Ne manquez pas les traditionnelles animations de Noël à Peyrelevade :



**-Dimanche 7 décembre**, à 15h30, salle des fêtes : **concert de noël** avec la chorale de Peyrelevade : Millevaches aux chants

**-Dimanche décembre**, à partir de 9h : **marché de Noël** de Peyrelevade



## ELECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales auront lieu les **dimanches 15 et 22 mars 2026**. Voici quelques informations utiles.

• **Inscription sur les listes électorales** : la date limite d'inscription est vendredi 6 février 2026. Inscription en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile, ou en ligne sur service-public.fr. Les citoyens de l'Union Européenne résidant sur la commune peuvent aussi voter aux élections municipales en s'inscrivant sur la liste complémentaire, aux mêmes conditions.

Cas des jeunes majeurs : les jeunes de 16 ans recensés sur la commune et ayant obtenu la majorité sont automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune. En cas de doute, vous pouvez joindre la mairie et demander votre inscription sur la liste.

• **Procurations** : si vous êtes absent les jours de vote, faites une procuration facilement en ligne sur maprocuration.gouv.fr et faites-la valider en gendarmerie ou commissariat. Conditions : le mandataire devra être inscrit sur la même liste électorale que le mandant, et vous devez connaître les numéros d'électeurs qui figurent sur la carte électorale.

• **Cartes électorales** : elles seront envoyées après la date limite d'inscription sur les listes, soit après le 6 février 2026

• **Changement de mode de scrutin** : la loi du 21 mai 2025 implique de nouvelles règles électorales pour les communes de moins de 1 000 habitants :

-**fin du panachage** : les électeurs ne peuvent plus rayer ou ajouter des noms sur les bulletins de vote, ainsi les bulletins comportant des rayures ou toute forme d'écriture seront comptabilisés comme nuls

-**listes obligatoires** : présenter une liste de candidats complète (avec possibilité de 2 conseillers de moins ou 2 conseillers remplaçants)

-**parité homme / femme** : chaque liste devra impérativement contenir alternativement le nom d'un homme et d'une femme (ou inversement).

-**élection au scrutin de liste à la proportionnelle avec prime majoritaire** à la liste en tête. Sans majorité absolue au 1er tour, organisation d'un second tour avec les mêmes règles d'attribution de sièges, et à condition que la liste ait obtenu 10% des suffrages exprimés au 1er tour. La fusion de listes au 2d tour possible si obtention de 5% des suffrages exprimés au 1er tour.

#### Exemple :

Commune de LAVILLE, 500 électeurs, 2 listes de candidats complètes

• Résultats du 1er tour :

Inscrits	Votants	Abstention	Exprimés	Nuls	Blancs	Liste A	Liste B
550	500	50	<b>450</b>	50	0	<b>300</b>	<b>150</b>

• Attribution des sièges au nombre de 15 :

1. **Sièges de prime majoritaire** : au nombre de 8 ( $15 \text{ sièges}/2 + 1 = 8$ ) la liste A est en tête avec 300 voix, donc application de la prime majoritaire de **8 sièges**

2. **Calcul du nombre de sièges au quotient électoral pour chaque liste** :  $15-8 = 7 \text{ sièges restants}$

-Quotient électoral = suffrages exprimés/nb de sièges à pourvoir =  $450/7 = 64.29$

-Calcul de sièges attribués au quotient = nombre de voix / quotient électoral, soit ici :

-Liste A =  $300/64.29 = 4 \text{ sièges}$  au quotient

-Liste B =  $150/64.29 = 2 \text{ sièges}$  au quotient

3. **Calcul des sièges restants** :  $8+4+2 = 14 \text{ sièges pourvus}$ ,  $15-14 = 1 \text{ siège restant}$  à pourvoir, application de la règle de la plus forte moyenne, ici la liste A ayant la plus forte moyenne au quotient, elle remporte le siège restant.

Ainsi les résultats sont :

- Liste A : 13 sièges pourvus
- Liste B : 2 sièges pourvus

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025 A 20 HEURES**

**Présents :** Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Jean-Claude RUBY, Guillaume CHASSAGNE, Jean-Claude MALSOUTE, Jean MAZIERE, Isabelle CHARRIER, Joëlle MEYRIGNAC, Geneviève LABARRE.

**Procurations :** Evelyne DEGUILLAUME à Pierre COUTAUD, Isabelle CHARRIER à Joëlle MEYRIGNAC, Christelle VEDRENNE à Geneviève LABARRE.

**Excusés :** Mathieu UGUEN, Alexandra LOULIER.

M. Guillaume CHASSAGNE a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS**

**1. APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ACCES A VIGIFONCIER ;**

Le Maire présente au conseil municipal le dispositif Vigifoncier, outil en ligne proposé par la SAFER Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la convention-cadre conclue le 5 novembre 2024 avec Haute Corrèze Communauté.

Cet outil permet à la commune :

- d'être informée en temps réel des mutations foncières sur son territoire,
- de visualiser les projets de vente de biens et les parcelles concernées,
- de renforcer sa capacité de veille et de gestion foncière.

L'accès à Vigifoncier est sécurisé et réservé à la collectivité. La SAFER assure l'ouverture du compte et la formation des élus et agents désignés.

**APPROUVE**

**2. FIXATION DES TARIFS ANNUELS DE LOCATION, AU CAMPING MUNICIPAL ;**

Le Maire informe le Conseil municipal que depuis cette année, le camping municipal est confié en gestion à la société Onlycamp pour la saison estivale.

Onlycamp fixe librement ses propres tarifs pour les emplacements journaliers et les prestations proposées pendant cette période.

Certains emplacements sont loués à l'année pour des caravanes ou des mobile-homes. Ces emplacements ne relèvent pas de la gestion saisonnière d'Onlycamp. Les locataires paieront donc leur redevance directement à la mairie.

La commune reversera ensuite à la société Onlycamp la part correspondante à sa période de gestion, calculée au prorata du nombre de mois concernés.

Le Maire propose donc au Conseil municipal de fixer, à compter de l'année 2025, les tarifs annuels des emplacements loués à l'année comme suit :

- Emplacement caravane : 400 €
- Emplacement mobile-home : 700 €

**APPROUVE**

**3. PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FRAIS D'OBSEQUES DE M. CALLEY, EN L'ABSENCE D'ACTIF SUCCESSORAL ;**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que Monsieur Alain Calley, domicilié à Peyrelevade, est décédé en 2021.

En l'absence de ressources suffisantes de la part de la famille et d'actif successoral, les frais liés à ses obsèques n'ont pu être entièrement réglés. Plus précisément, la facture correspondant à l'encadrement de sa sépulture reste impayée à ce jour.

Après plusieurs vérifications, il apparaît que la succession de Monsieur Alain Calley est dépourvue d'actif et qu'aucune solution privée ne permet de régler cette situation.

Conformément à ses obligations morales et à l'esprit de solidarité communale, Monsieur le Maire propose que la

commune prenne en charge les frais restants liés à l'encadrement de la sépulture.

Le montant de la facture s'élève à 2 760,00 € TTC, émise par l'entreprise Mazeyrie Jean-Noël.

APPROUVE

#### 4. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2e CLASSE ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent de la collectivité a récemment réussi l'examen professionnel donnant accès au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe. Il explique que, afin de permettre l'avancement au grade correspondant, il convient de créer un poste adapté.

Monsieur le Maire démontre que la création de ce poste permet d'inscrire au tableau des effectifs un emploi correspondant au grade obtenu, et valorise les réussites professionnelles au sein de la collectivité.

APPROUVE

#### 5. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET ;

Le Maire rappelle que la médiathèque municipale Marcelle Delpastre constitue un équipement culturel essentiel pour la commune. Afin d'étendre les horaires d'ouverture et d'assurer un fonctionnement professionnel, il est proposé de créer un emploi d'adjoint du patrimoine territorial.

Cet agent aura pour mission principale l'accueil du public, la gestion des collections et la préparation d'animations au sein de la médiathèque avec un temps de travail de 15,5 heures hebdomadaires.

Les horaires d'ouverture de la médiathèque seront étendues à 12 heures contre 6 heures actuellement et seront en partie financées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Le reste des heures de travail sera consacré à la partie administrative.

L'agent assurera également une mission de référent des locaux de la maison des associations et de coordination des actions entre les associations.

Le poste, à temps non complet de 15,5 heures hebdomadaires, pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, à défaut, par un agent contractuel conformément à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

APPROUVE

#### INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

##### 1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE : PERIODE 21 JUIN 2025 AU 19 SEPTEMBRE 2025 ;

- Décision n°2025/07 - Décision modificative n°1 sur le budget annexe du service des eaux et de l'assainissement.

Cette décision vise à procéder à un virement de crédits afin de couvrir de nouvelles dépenses au chapitre 70, notamment le versement à l'agence de l'eau au titre de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte, pour un montant de 3 000 €. Les dépenses imprévues ont été réduites du même montant afin d'assurer l'équilibre budgétaire. La décision a été approuvée et exécutée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision n°2025/08 portant révision du loyer du « Logement Mairie n°2 ».

Conformément aux dispositions du bail signé le 1er août 2021 avec M. Camille Chassagnite, le loyer est révisé chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction de l'indice INSEE de référence des loyers. Sur la base de l'indice du 3<sup>e</sup> trimestre 2024 (144,51 contre 141,03 en 2023), le nouveau loyer mensuel a été fixé à 256,00 €, au lieu de 250,00 €, à compter du 1er août 2025.

- Décision n°2025/09 - Décision modificative n°1 sur le budget principal.

Cette décision permet d'imputer de nouvelles dépenses au chapitre 23, spécifiquement dans le domaine de l'investissement. Un virement de crédits a été effectué pour réallouer 50 000 € des frais d'études vers les crédits de construction, afin de financer les projets d'infrastructure en cours. Cette modification a été approuvée et exécutée conformément aux règles budgétaires en vigueur.

**2. REFLECTION DU RESEAU AEP - VILLAGE DE CHAMMET ;**

Le GAEC de la Chandouille s'est récemment installé au village de Chammet afin de développer une activité de maraîchage.

Dans le cadre de cette installation, il est apparu que les canalisations actuelles ne présentent pas un diamètre suffisant pour assurer un approvisionnement en eau adapté aux besoins du village et de l'exploitation.

Il est donc proposé de remplacer les conduites existantes par des canalisations de diamètre 50 mm afin d'améliorer le débit et la fiabilité du réseau.

Un devis d'un montant de 21 545 € HT (soit 25 854 € TTC) a été présenté pour la réalisation des travaux correspondants.

**3. ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE FORD TRANSIT BENNE BASCULANTE ;**

Un devis a été signé pour l'achat d'un camion benne basculante d'occasion destiné aux services techniques communaux.

Jusqu'à présent, les services techniques ne disposaient pas de ce type de véhicule, qui permettra d'améliorer l'efficacité des interventions et le transport de matériaux au sein de la commune.

Le montant du devis s'élève à 20 833,33 HT (soit 25 000 € TTC).

**4. QUESTIONS DIVERSES ;**

-Animations estivales : les marchés d'été ont rencontré un bon accueil et ont contribué à l'animation du bourg. Le camping a également enregistré un bilan positif pour la saison, avec une fréquentation satisfaisante.

-Pavillons Coprod : l'inauguration a eu lieu durant l'été. L'emménagement des locataires est prévu le 30 septembre, permettant une occupation complète des logements.

-Nouveau projet de logements : compte tenu des délais de réalisation, il est décidé d'ores et déjà de solliciter la Coprod pour envisager une nouvelle opération de construction de logements.

-Pour la rentrée, l'école compte 59 élèves. Le personnel a été renforcé avec le recrutement de Ghislaine Curt, en accroissement temporaire d'activité, et de Mickaël Badet, en remplacement temporaire de Pierre Chauvet. Des travaux de réfection du préau ont été réalisés dans le cadre du réaménagement de la cour d'école, afin d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des élèves.

-Opérations en cours : les travaux de voirie ont débuté sur la commune. Par ailleurs, une consultation a été lancée pour la construction d'un sanitaire public, place du Pra Bé.

-La commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « Villages d'avenir » pour un accompagnement visant le maintien et le développement des commerces locaux. Un cabinet d'études a été mandaté pour appuyer cette démarche, et des permanences seront prochainement organisées afin de recueillir l'avis des habitants.

-Une demande de branchement électrique a été effectuée pour la Place de la Fontaine. Cette installation aurait pour objectif de faciliter l'organisation des manifestations et événements communaux (festivités, marchés, animations, etc.). Ce nouvel équipement contribuerait à améliorer les conditions techniques et logistiques lors des rassemblements publics.

-Une proposition d'installation d'un totem de « bienvenue », à l'entrée du bourg, a été présentée. Ce nouvel aménagement permettrait d'offrir une signalétique d'accueil plus durable et esthétique à l'entrée du bourg, tout en valorisant l'identité locale de la commune.

-Une augmentation significative du nombre de vélos dans le bourg a été constatée, notamment durant la période estivale. Afin de répondre à ce besoin et de favoriser les mobilités douces, il est proposé d'envisager l'installation d'un parking à vélos sur la place du Pra Bé.

Fin de séance à 21 heures 30